

Appel à Manifestation d'Intérêt RESEAU DE SITES BOCAGERS PILOTES

PRÉAMBULE

Le collectif Bocage et Boisement de Vendée, structure informelle constituée d'une vingtaine d'acteurs engagés en faveur de la préservation du bocage et de ses fonctionnalités, notamment écologique a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) qui vise à accroître les superficies protégées et à valoriser les écosystèmes. Le bocage, qui représente les deux tiers des éco-paysages en Vendée, nécessite une approche collective et collaborative pour assurer durablement son maintien et sa mise en valeur. L'action du collectif a pour but de *partager une vision commune autour de la prise en compte du bocage vendéen et de favoriser la coopération entre différentes structures et acteurs, Il agit comme facilitateur du dialogue et de l'action commune*. Les axes de projets incluent la connaissance du bocage, la capitalisation des expériences locales, la valorisation des initiatives et l'organisation d'une gouvernance collective.

ARTICLE 1. ENTITÉ ORGANISATRICE

Le collectif Bocage et Boisement de Vendée est animé et porté administrativement par le CPIE Sèvre et Bocage (Maison de la Vie Rurale, association Loi 1901, membre de l'UNCPIE reconnue d'utilité publique) qui assure pour le compte du collectif la maîtrise d'ouvrage des actions. Le dispositif de mise en place d'un réseau de sites bocagers pilotes en Vendéen est financé dans le cadre des dispositions du Fonds Vert « réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire ».

ARTICLE 2. OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

Le collectif bocage et boisements de Vendée souhaite faire émerger des sites bocagers intégrés dans les dynamiques locales des territoires, notamment des collectivités, pour :

- *Restaurer* des éléments de fragmentation engendrant des atteintes avérées à la biodiversité sur des corridors identifiés
- *Conforter* le bocage comme élément structurant de la trame verte et bleue dans les territoires
- *Protéger et valoriser* l'écosystème bocager pour sa multifonctionnalité écologique et son intérêt pour l'économie agricole
- *Intégrer* les sites dans les dynamiques et démarches territoriales existantes : PCAET, espaces naturels à fortes valeurs patrimoniales, ABC...

Les objectifs poursuivis dans la mise en place d'un réseau de sites pilotes sont :

- *La restauration* et l'amélioration de l'agro-écosystème bocager via des projets collectifs intégrés
- *L'innovation* dans la résorption de points noirs liés à la fragmentation de continuités écologiques par la recherche de nouvelles pratiques, l'amélioration fonctionnelle via des solutions fondées sur la nature
- *La mutualisation* des initiatives entre les sites pilotes et les territoires et la *capitalisation* des expériences
- *L'intégration* des enjeux des différentes politiques liées au bocage (biodiversité, eau, stockage carbone, énergie, cadre de vie, tourisme...) en réduisant les pressions négatives cumulatives
- *Le suivi* de mesures sur l'impact des actions afin de *transmettre* et valoriser les actions

Au regard de la dimension intégrative des projets territoriaux recherchés, les efforts de l'action seront portés sur **5 sites pilotes en Vendée pendant 2 ans**. Cet appel à manifestation d'intérêt est doté d'un budget global de 150 k€.

ARTICLE 3. IDENTIFICATION DU SITE PILOTE

Sans exclusion à l'ensemble des bocages départementaux (au sens des travaux de l'Atlas des Paysages des Pays de la Loire et des éléments de la sous-trame bocagère intégrée dans le SRCE) sans se limiter à un périmètre circonscrit, *le site pilote doit répondre à la limitation de pressions identifiées sur la biodiversité et permettre d'agir significativement sur la trame verte et bleue via la résorption de point noirs.*

Il s'agira d'un site d'expérimentation localisé dans un **ENVIRONNEMENT** :

- ⇒ Il s'agit d'une **gestion intégrée du bocage**. Il n'est donc pas restrictif à la haie et il prendra en compte également toutes les autres composantes du bocage, c'est-à-dire les prairies, zones humides, les mares, les boisements, etc.
- ⇒ Le site devra être **représentatif d'une entité bocagère** plus large afin de garantir la notion de continuité écologique

Il s'agira d'un site d'expérimentation localisé sur un **TERRITOIRE** :

- ⇒ Le site pilote **s'intègre dans le contexte socio-économique du territoire** afin de trouver des solutions fondées sur la nature, adaptées aux enjeux économiques et humains locaux
- ⇒ Il aura une **dimension « collective »**, c'est-à-dire que plusieurs entités travaillent de concert à la restauration / gestion / valorisation du bocage sur un site pilote
- ⇒ Le site pilote constitue un **espace de dialogue** entre la collectivité (EPCI, commune), les exploitations agricoles et une structure accompagnatrice à l'échelle locale

Il s'agira d'un site d'expérimentation localisé sur un **ESPACE** :

- ⇒ **La taille devra être cohérente et pertinente** au regard des pressions identifiées. Un site pilote peut ainsi par exemple s'inscrire dans un espace agricole composé de 3 à 6 exploitations représentant une superficie minimum de 200 ha
- ⇒ Le site pourra mobiliser **plusieurs exploitations agricoles**, plusieurs espaces à vocation économique.

Il s'agira d'un site pour expérimenter dans la **DUREE** :

- ⇒ L'expérimentation sur le site pilote, même en réponse à une pression locale, a pour objectif **d'être reproductible et démonstratif** afin de pouvoir en faire un site de capitalisation afin d'y observer les freins, les leviers à l'action. Il ne s'agit pas d'un modèle à atteindre, mais d'une réponse apportée via des propositions d'actions innovantes pour mettre en œuvre des alternatives de meilleurs de gestion des bocages adaptées aux pressions identifiées.
- ⇒ Les actions engagées sur un site pilote s'inscrivent dans la durée. Après le temps des expérimentations, une gouvernance de **suivi interne** à chaque site pilote sera mis en place afin d'assurer la pérennité des actions

Les bénéficiaires de l'aide sont des groupements informels qui réuniront une EPCI ou une commune, des exploitants agricoles et une structure accompagnatrice.

ARTICLE 4. : CONTENU DE PROJET

Les projets de réduction des pressions devront être définis dans le cadre d'une **démarche collective établie à l'échelle d'une EPCI ou d'une commune** et identifiée sur une zone nommée sur une cartographie comme « site pilote ». Les sites identifieront plusieurs niveaux de pressions sur les continuités écologiques intégrant plusieurs enjeux liés au bocage. Chaque site pilote devra identifier des objectifs en matière de préservation, de restauration et/ou de valorisation des continuités écologiques dégradées et identifier un référent en charge de la bonne réalisation et du suivi du projet. Cette démarche sera basée sur les expertises locales à l'échelle de l'EPCI ou de la commune, ou d'un partenaire de celle-ci favorisant une dynamique multi-acteurs, comprenant une pluralité d'actions préalable à des dépenses d'investissement et / ou d'animation qui seront soutenues financièrement par le collectif « Bocage et boisements de Vendée » via le CPIE dans le cadre des dispositions du Fonds Vert « réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire ».

Actions susceptibles d'être mises en œuvre pour réduire les pressions (elles pourront prendre appui sur les préconisations du SRCE pour une gestion ou une restauration du bocage en milieu naturel dégradé en zone agricole)

Favoriser la diversité à l'intérieur des haies :

- ⇒ Création de haies multistrates (arbres de haut jet, arbustes, buissons, strate herbacée),
- ⇒ Enrichissement de haies existantes et augmentation de la diversité des espèces végétales dans la haie,
- ⇒ Création et ou restauration des éléments diversifiant à l'intérieur de la haie : muret ou empilements de cailloux, souches et arbres morts ...
- ⇒ Mise en place de régénération naturelle assistée, régénération passive sur haie sèche, régénération active par semis

Favoriser les milieux complémentaires des haies :

- ⇒ Création de bandes enherbées significatives (2m minimum) en pied de haie,
- ⇒ Création, restauration et entretien des talus, fossés en pied de haies
- ⇒ Restauration de prairies permanentes,
- ⇒ Création, restauration et entretien des mares.
- ⇒ Suppression de drains
- ⇒ Augmentation de la diversité végétale prairiale

Favoriser la connexion entre les haies :

- ⇒ Création de parcelles de tailles raisonnables pour conserver un maillage assez dense de haies.

Pratiquer une gestion pérenne du bocage

- ⇒ Adaptation de la gestion par une taille des haies avec des outils tranchant plutôt que broyant, fauche du pied de haie en fin de saison,
- ⇒ Création et entretien des arbres têtards
- ⇒ Formation d'arbres de haut-jet
- ⇒ Mise en place d'une agroforesterie adaptative pour la biodiversité
- ⇒ Création de vergers de plein vent
- ⇒ Mise en place de clôtures naturelles : ajonc

Afin de conforter la réalisation des actions visant directement à résorber les pressions sur la biodiversité, le projet pourra, au cas par cas et en fonction des dispositions validées par les financeurs également prévoir (liste d'actions non exhaustive) :

- ⇒ un diagnostic du bocage (en valorisant les données existantes),
- ⇒ la définition d'une stratégie en faveur du bocage,
- ⇒ une phase de mobilisation des acteurs en préalable une phase opérationnelle (rencontres, démonstrations de matériel...),
- ⇒ la réalisation ou la coordination de chantiers groupés de plantation ou d'entretien,
- ⇒ des travaux groupés en faveur des mares, bosquets et/ou vergers,
- ⇒ l'émergence de différents modes de valorisation (économique, touristique, sociétale ...),
- ⇒ l'accompagnement à la mise en place de dispositifs assurant la pérennité des milieux (obligations réelles environnementales, baux environnementaux, paiements pour service environnementaux, documents d'urbanisme ...),
- ⇒ un volet « communication » relayant ou participant à la mobilisation citoyenne (animation de chantiers participatifs ...)
- ...

ARTICLE 5. : INGENIERIE DU PROJET

Si conforter la trame verte et bleue via notamment la résorption des points noirs reste un objectif prioritaire sur les sites pilotes, il convient de pouvoir développer ses sites en réseau afin de faciliter la mutualisation des démarches et capitaliser les expériences.

Les sites pilotes constitueront un réseau qui bénéficiera à la fois d'une approche locale et d'une valorisation départementale. Au niveau départemental, la démarche sera déployée par un comité technique regroupant les différentes EPCI ou communes, les représentants des exploitants et les structures accompagnatrices. 4 à 6 comités techniques périodiques auront lieu entre les différents sites pilotes pour mutualiser les outils, les réflexions et porter à connaissance les expérimentations réalisées. Un bilan sera fait par les différents sites pilotes à la fin de l'expérimentation afin d'en tirer les enseignements (freins/leviers) pour rendre ces expérimentations opérationnelles et déployables pour d'autres territoires pour la suite. Les différentes expériences de restauration et la démarche collective seront valorisées au sein d'un document de capitalisation.



ARTICLE 6. MODALITE DE CANDIDATURE ET CALENDRIER

• Dépôt des candidatures (Nov 2025)

Tout dossier de candidature doit être complété et envoyé par mail avant le 14 novembre 2025 (voir dossier de candidature en annexe) à l'adresse suivant : a.normand@cpie-sevre-bocage.com

• Instruction des demandes et d'éligibilité et sélection des candidatures : (Nov-Décembre 2025)

Du 17 Novembre au 6 décembre 2025, le projet sera précisé et validé si besoin et la cellule de coordination du collectif se réunira pour sélectionner les projets.

La convention sera soumise à la signature avec les partenaires du site pilote : EPCI ou commune, la structure accompagnatrice et les exploitants agricoles concernés (ou propriétaires privés le cas échéant), et du CPIE Sèvre et Bocage, maître d'ouvrage pour le collectif et en charge de l'animation du réseau départemental et de la capitalisation. La convention fixera les actions retenues, la période de réalisation et les modalités de paiement.

Les critères de sélection des sites pilotes comprendront notamment :

- L'innovation apportée par la proposition (diversité des actions, originalité de la proposition)
- L'engagement des gestionnaires dans la démarche,
- Un périmètre d'actions cohérent en lien avec les enjeux écologiques et la résorption de points noirs de la trame verte et bleue
- Un périmètre d'action étendu à une surface suffisamment significative,
- La pérennité du projet au-delà de la durée d'expérimentation,
- Une représentation d'expérimentations variées sur le territoire vendéen

• Réalisation de l'expérimentation (janvier 2026-septembre 2027)

- Animation départementale (4 à 6 comités techniques)

Janvier : 2026 comité technique de lancement du projet (interconnaissance : présentation des différents enjeux et outils mobilisés, visite de site)

Entre mars 206 et avril 207, 2 à 4 comités techniques de suivi (apport de connaissance, mutualisation, visites de site, valorisation)

Septembre 2027 : comité technique de fin de projet (bilan, mutualisation, valorisation)

- Animation territoriale

Elle sera à définir sur chaque territoire d'expérimentation par les collectifs locaux.

ANNEXE :
Appel à Manifestation d'Intérêt
Réseau de Sites bocagers pilotes en Vendée

1. Partenaire collectivité

EPCI ou commune :	
Adresse	
Téléphone	
Nom, prénom référent pour le projet :	
Fonction	
Tel	
Mail :	

2. Partenaire structure accompagnatrice

Nom de la structure accompagnatrice	
Adresse	
Téléphone	
Nom, prénom référent pour le projet :	
Fonction	
Tel	
Mail :	

3. Exploitants agricoles (ou propriétaires privés le cas échéant)

1	Nom de l'exploitation	
	Adresse	
	Téléphone	
	Nom, prénom référent pour le projet :	
	Fonction	
	Tel :	
	Mail :	
	Type activité agricole	
	SAU	

2	Nom de l'exploitation	
	Adresse	
	Téléphone	
	Nom, prénom référent pour le projet :	
	Fonction	
	Tel :	
	Mail :	
	Type activité agricole	
	SAU	

3	Nom de l'exploitation	
	Adresse	
	Téléphone	
	Nom, prénom référent pour le projet :	
	Fonction	
	Tel :	
	Mail :	
	Type activité agricole	
	SAU	

4	Nom de l'exploitation	
	Adresse	
	Téléphone	
	Nom, prénom référent pour le projet :	
	Fonction	
	Tel :	
	Mail :	
	Type activité agricole	
	SAU	

5	Nom de l'exploitation	
	Adresse	
	Téléphone	
	Nom, prénom référent pour le projet :	
	Fonction	
	Tel :	
	Mail :	
	Type activité agricole	
	SAU	

6	Nom de l'exploitation	
	Adresse	
	Téléphone	
	Nom, prénom référent pour le projet :	
	Fonction	
	Tel :	
	Mail :	
	Type activité agricole	
	SAU	

4. Description du projet d'expérimentation

Description du paysage concerné et des enjeux associés

(densité de haies initiale, état de la trame bleue et verte, points noirs identifiés...)

Description des objectifs envisagés

(objectifs à atteindre en matière de préservation, de restauration et/ou de valorisation des continuités écologiques dégradées, indicateurs de suivi)

Description des actions envisagées

(actions, calendrier, budget)

Description de la localisation

(Description de la surface totale concernée)

+ joindre un plan délimitant le périmètre du site pilote